



Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

COMMISARIAT GENERAL

N/Réf : 540/92/CG/01/...../P.M/2021

48/18

COMMUNIQUE AUX CONTRIBUABLES DEBITEURS

L'office Burundais des Recettes porte à la connaissance de tous les contribuables dont la liste est en annexe qu'ils doivent passer sans tarder à l'immeuble Emmaüs 2^{ème} étage, Service Rapprochement des Recettes et Recouvrement, pour récupérer leurs lettres de rappel.

Il sied de noter que ces lettres de rappel seront réputées remises à partir de la première diffusion du présent communiqué, conformément aux dispositions des articles 6 et 9 de la loi n°1/12 relative aux procédures fiscales et non fiscales du 25 novembre 2020. Notons également que s'ils ne paient pas leurs dettes dans quinze jours calendaires à compter de la première diffusion, des mesures de recouvrement forcé seront appliquées. Il s'agit notamment : la saisie des biens meubles et immeubles ainsi que la fermeture des comptes bancaires.

Fait à Bujumbura le 6./12/2021

COMMISARIAT GENERAL

Pacifique MUYESHONGORE